

Périmètres d'étude et S.E.T. Les raisons de nos votes !

Au Conseil Municipal du 18 Mai, nous avons exprimé - par nos votes sur les 9 périmètres d'étude créés et sur la gestion de la S.E.T. (Clos Ménard N°9) - nos accords et nos divergences.

Voici succinctement résumé nos positions :

Pour le N°6 (Jean Moulin) : vote contre, nos interrogations qui demeurent, portent sur sa pertinence et sur le projet d'urbanisme à y réaliser.

Concernant les N°11 et 12 Bd Ch. De Gaulle (Entrée de Ville), notre vote est contre. Nous trouvons que les frais liés aux acquisitions foncières sont trop élevés par rapport à l'utilisation possible des terrains dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols actuels. Pour le N°12, un emplacement réservé aurait suffi pour assurer la continuité de la contre-allée.

Sur le N°13, îlot Montjoie, nous nous sommes abstenus. Sur ce dossier nos interrogations portent sur la taille du groupe scolaire proposé et sur l'isolement du quartier des Maisons Blanches par rapport à ce choix. Cette solution ne répond pas aux besoins scolaires de ce quartier.

Pour le N°14 (continuité du Cœur de Ville), notre vote est contre. Si c'est pour y construire le même type de logements, nous ne pouvons y souscrire alors que les demandes en logements sociaux restent sans réponse.

Concernant le N°15 (agrandissement du cimetière République). Nous avons déjà le nouveau de la Pinauderie et agrandir celui du centre ville est contraire à toute logique. L'argent dépensé là serait plus utile ailleurs !

Sur le périmètre N°16, notre vote est pour, il ne peut qu'avoir notre assentiment. Cela permettra de réorganiser la place des Maisons Blanches et d'y maintenir un pôle commerçant indispensable à ce quartier excentré.

Pour le N°17 (ensemble de la rue de la Chanterie), notre vote est pour. Il était indispensable de revoir l'aménagement de cette artère qui supporte une circulation intense. Nous sommes pour toutes les améliorations de cette voirie et pour sa reconfiguration en accord avec ses riverains qui aspirent à retrouver une qualité de vie qui leur fait défaut depuis trop d'années.

Enfin pour le N°18 - ex Equatop (Rabelais, Bois Ribert), notre vote est aussi pour. Ce périmètre s'inscrit dans un futur développement à définir. La seule condition que nous posons c'est qu'il y soit construit dans sa partie à urbaniser des logements accessibles à tous les revenus.

Pour terminer par le dossier sur la S.E.T. responsable de l'urbanisation actuelle du Clos Ménard N°9. Nous nous sommes abstenus, prendre pour base la commercialisation de 4 lots par an alors qu'il y en a 33 à vendre et demander un soutien financier de la commune sur cette base ne nous semble pas très professionnelle. Il serait peut-être plus pertinent de s'interroger sur la taille des parcelles (1.000 M²) imposée par le P.O.S. actuel et se poser la question de la révision de ce Plan d'Occupation de Sols pour le mettre en conformité avec la réalité des besoins de nos concitoyens et de leurs moyens financiers en période de crise. Un retour à des parcelles de 500 M² comme nous le préconisons dans notre plateforme des élections serait certainement une solution de bon sens.

Les élus de la liste « Saint-Cyr Plurielle »

Michel Huet, Marie-José Boutet, François Testu, Gudrun Yarko.

